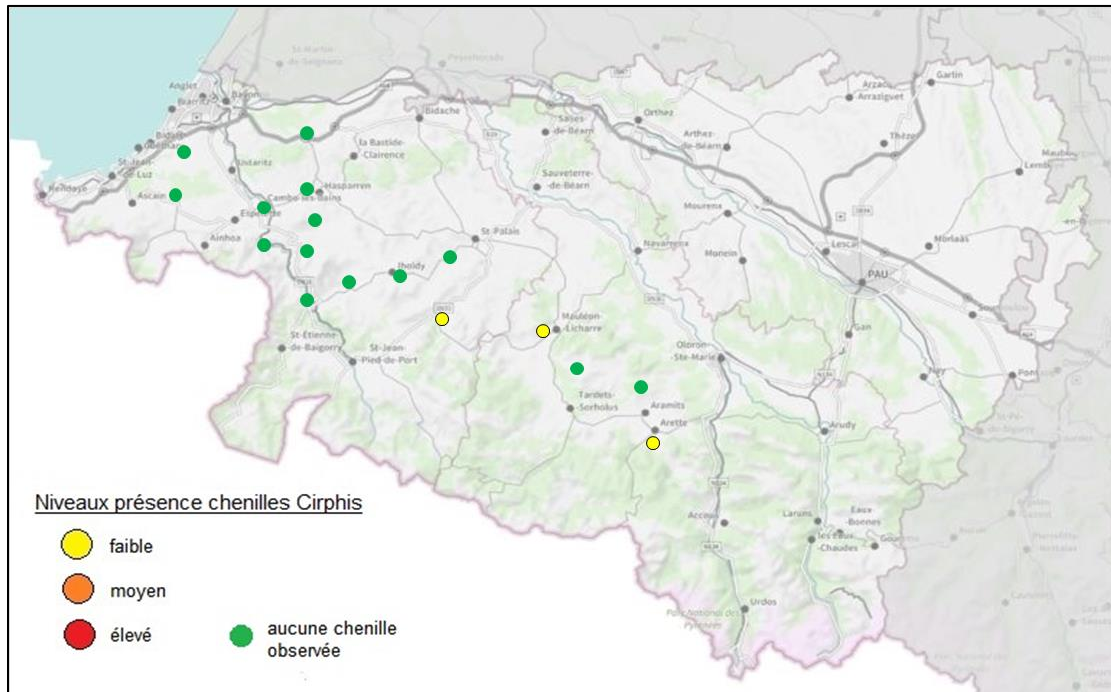


Avertissement Cirphis n°5

29 août 2023

Observations



Lors de la tournée de cette semaine, quelques traces de morsures ont été observées à ARETTE, GARINDEIN, JUXUE, HASPARREN, LOUHOSSOA, ITXASSOU et SAINT-PEE-SUR-NIVELLE.



Chenille observée à Arette (2 cm)

Concernant les chenilles, peu d'observations ont été faites : ARETTE (1 chenille/m², 2 cm), GARINDEIN (1 chenille/ m², 1.5 cm) et JUXUE (1 chenille/m², 2 cm).

En revanche, de **nombreux papillons** ont été piégés cette semaine :

- ARETTE : > 40
- ESQUIULE : > 20
- ROQUIAGUE : 31♂+ 42♀
- JUXUE : 15
- IHOLDY : 1♂+ 2♀
- ITXASSOU : 5♂+ 2♀
- SAINT-PEE-SUR-NIVELLE : 2♂
- BRISCOUS : 1♂+ 2♀

Bien que le seuil de nuisibilité ne soit atteint dans aucune des stations du réseau de surveillance, la **présence de fortes populations de papillons** sur certains sites demande de plus en plus de vigilance. Les fortes pluies actuelles favorisent la pousse de l'herbe et peuvent faciliter le développement des chenilles.

Les rappels sur le cirphis

Les critères de reconnaissance et des conseils pour intervenir sont disponibles dans le bulletin du 25 juillet.

Autre ravageur : présence d'Héliothis

Des chenilles Héliothis sont toujours présentes sur le maïs, elles ont notamment été observées à Saint-Pée-sur-Nivelle. La chenille cause des dommages sur les épis de maïs doux, maïs semences, haricots verts, piments..., il faut donc faire preuve de vigilance. A ce stade, sur maïs, il n'y a rien à faire. La chenille consomme le haut de l'épi sans normalement s'étendre au-delà.



Héliothis observée sur du maïs à Saint-Pée-Sur-Nivelle

Pour se tenir informé

Suivre les **bulletins cirphis** publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'Agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Le **groupe Facebook Prairies.64** permet d'échanger sur les prairies basco-béarnaises et d'être au courant plus rapidement de la présence de chenilles.

L'**application gratuite pour smartphone Geolnsecta** permet de signaler la présence de chenilles sur vos parcelles et de voir les parcelles touchées sur une carte évoluant en temps réel avec les signalements d'autres utilisateurs. Elle présente aussi un système d'alerte lorsqu'une parcelle située à moins de 10 km est indiquée comme attaquée.

Contacts :

Noémie LAVERGNE : 06.51.81.10.19 // n.lavergne@pa.chambagri.fr

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr